

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°76
sa.orleans-tours@snuép.fr ☎ 06.28.34.66.26
Site : orleans.snuép.fr

**L'équipe académique du SNUEP-FSU vous
adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2023.**

ÉDITO : EN ROUTE !

Le mépris continue. Un décret paru au Journal officiel le jeudi 29 décembre 2022 permet aux fonctionnaires de conduire un bus scolaire en plus de leur emploi. Ben voyons !

Il est de notoriété publique que les agents ont du temps pour exercer une autre activité en plus de celle pour laquelle ils ont été recrutés. Ou alors, serait-ce là une reconnaissance des faibles niveaux de rémunération ? Après "En Marche !" et la cueillette des fraises, nous voici "En Route !". Tout est bon pour alimenter le fonctionnaire bashing, même de la part de leur employeur : l'État.

Le gouvernement cherche ainsi à pallier la pénurie de chauffeurs de transport en commun. Cela relève de la même logique inconséquente que celle de contraindre les jeunes à aller vers les métiers en tension (comme l'hôtellerie-restauration et le service à la personne), le cœur du projet de Carole Grandjean.

Les mobilisations des personnels ont bloqué ce projet de réforme des lycées pros qu'elle voulait imposer dès la rentrée 2023. Mais ce recul ne signifie cependant pas que la ministre déléguée ait renoncé. Bien au contraire. Dorénavant, elle tente de placer sa réforme « moins » brutalement, mais tout aussi sûrement, via des expérimentations.

Le projet de réforme des lycées pros imposé de manière brutale ou plus insidieuse, reste un projet dévastateur pour l'avenir des jeunes et pour nos métiers.

La FSU appelle à une journée de grève le 17 janvier pour maintenir une pression collective forte et stopper cette réforme, pour augmenter les moyens dans le service public d'éducation, pour une véritable revalorisation de nos métiers et de nos salaires.

Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications !

Rejoignez le SNUEP-FSU, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, pour faire entendre la voix de ses personnels.

Les secrétaires académiques

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**



*Syndicat spécifique
de la voie pro*

Infos

Orléans - Tours

Janvier 2023

EN GRÈVE LE 17 JANVIER



Le syndicat de la voie professionnelle

sommaire :

Page 1 : Édito

Pages 2-3 : Bilan des élections professionnelles (résultats des CSA, CAP et CCP)

Pages 4-5 : Projet de réforme de la voie pro : le combat continue !

Page 6 : Vie syndicale (non titulaires, stages)

Pages 7-8 : Bulletin d'adhésion, tarifs 2022-2023

BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Ensemble Fonction publique : progression de la FSU (+ 0,6 point), en particulier grâce à la FP d'État (17,1 %, + 0,8 point). Elle obtient son 1^{er} siège au conseil commun de la Fonction publique territoriale.

Baisse logique de la participation : procédure complexe, avec des bugs, des notices de vote à retirer longtemps à l'avance alors qu'il était possible de les récupérer pendant la période du scrutin, des notices non reçues par les contractuel·les, certain·es n'étant même pas inscrit·es sur les listes.

RÉSULTATS NATIONAUX

Deux enseignements : si la baisse de la participation a logiquement impacté la FSU (adhérent·es et sympathisant·es moins mobilisé·es), le pôle de gauche s'est accentué avec la hausse de la CGT et de Sud, tandis que le pôle UNSA-CFDT perd beaucoup.

Si la disparition des CAP par corps réduit le nombre des représentant·es élu·es et fragilise le travail de suivi

des carrières des collègues, le SNUEP en tire avantage : 3^e syndicat de la voie professionnelle au niveau national lors du scrutin de 2018, son appartenance à la FSU le fait désormais passer en tête. Seul le SNUEP-FSU conserve des représentant·es pour faire entendre la voix des PLP au ministère.

CSA-MEN¹

Participation : 39,8 % (- 2,8 pts)

	Pourcentage/voix exprimées	Évolution 2022/2018	Sièges
FSU	34,05 %	- 0,75 pt	6
UNSA	19,37 %	- 2,2	3 (-1)
FO	14,05 %	+ 0,35	2
CFDT	7,8 %	- 0,6	1
CGT	6,64 %	+ 0,5	1
SNALC	6,21 %	+ 0,2	1
SUD	5,09 %	+ 0,3	1 (+1)
Autres (12)	6,8 %	+ 2,4	

1. Comité social d'administration au ministère de l'Éduc. Nat.

Élue SNUEP-FSU : Sigrïd GÉRARDIN

CAP nationale¹ 2^d degré

Participation : 44,7 % (- 4,45 pts)

	Pourcentage/voix exprimées	Sièges
FSU	38,78 %	9
FO	12,30 %	2
SNALC	10,59 %	2
UNSA	9,37 %	2
CGT	8,78 %	2
CFDT	8,29 %	1
SUD	6,11 %	1
Autres (7)	5,78 %	

1. Commission administrative paritaire Profs, CPE, psyEN

**Élu·es SNUEP-FSU : Frédéric ALLÈGRE (tit.)
Catherine JAUNET (suppl.)**

CSA-MESR (enseignement supérieur et recherche)

	UNSA	CGT	FSU	CFDT	FO	SUD
Pourcentage	24,1 %	18,1 %	17,7 %	17,2 %	7,6 %	7,45 %
Siège	4 (- 1)	3	3 (+ 1)	3	1	1

RÉSULTATS ACADÉMIQUES

CSA académique

Participation : 41,5 % (- 2,45 pts)

En restant largement en tête (le double de l'UNSA) et en conservant le 6^e siège obtenu en 2018, la FSU est toujours incontournable à Orléans-Tours.

Élu·es SNUEP-FSU :

- **Vanessa NEUVILLE** (titulaire)
- **Christophe MAYAM** (suppléant)

	Sièges	Voix	Evolution 2022/2018	Pourcentage	2018	2014
FSU	6	6574	- 301	42,5 %	43,6 %	40,3 %
UNSA	3 (- 1)	3259	- 264	21,1 %	22,4 %	26,2 %
FO	1	1897	+ 230	12,2 %	10,6 %	10 %
CFDT	0	1003	- 68	6,5 %	6,8 %	7,4 %
CGT	0	864	- 103	5,6 %	6,1 %	4,6 %
SNALC	0	774	- 90	5 %	5,5 %	4,6 %
SUD	0	559	- 66	3,6 %	4 %	5,2 %
Autres	0	534	+ 381	3,5 %	1 %	1,7 %
Total	10	15 464	- 281			

CSA départementaux

La FSU reste en tête dans tous les départements. Son nombre de sièges facilite la présence du SNUEP, donc des PLP, notamment pour ce qui concerne les SEGPA, ainsi

Nb de sièges	SD 18	SD 28	SD 36	SD 37	SD 41	SD 45
FSU	7	6 (- 1)	5	5	8	5
UNSA	3	3 (+ 1)	4	1	1	4 (+ 1)
FO		1		4 (+ 1)	1	
CGT			1	0 (- 1)		
CFDT						1
SNALC						0 (- 1)

que pour les questions de santé, sécurité et conditions de travail, via les futures FS-SSCT, qui remplacent les CHSCT.

CAPA 2d degré

Participation : 46,9 %

	Voix	Pourcentage	Sièges
FSU	2833	42,6 %	9
SNALC	801	12 %	2
UNSA	763	11,5 %	2
FO	751	11,3 %	2
CGT	570	8,6 %	2
CFDT	564	8,5 %	1
SUD	371	5,6 %	1
Total	6653		19

La FSU, très largement majoritaire, pourra défendre les personnels et notamment ceux de la voie professionnelle avec 3 élu-es SNUEP. Vous pourrez compter sur eux.

Élu-es SNUEP-FSU :

- **Christophe MAYAM** (titulaire)
- **Vanessa NEUVILLE** (titulaire)
- **Stéphane LEROY** (suppléant)

CCP CONTRACTUELS enseignants

Participation en 2018 : 23,5 % (en hausse)

Participation en 2022 : 16,4 %

Syndicats	FSU	CGT	UNSA	FO	CFDT	SUD	SNALC	SNAPEN	Autres
Sièges	3 (+ 1)	0 (- 1)	1						
% / voix	44,9 %	10,1 %	11,3 %	8,1 %	6,9 %	4,5 %	6,5 %	1,2 %	6,5 %
2018	38 %	15,7 %	12,8 %	7,7 %	9,1 %	7,7 %	5,8 %	-	3,3 %
2014	38,1 %	11,75 %	19,05 %	13,4 %	11,7 %	3,7 %	1,6 %	-	0,5 %

Les commissions consultatives paritaires sont les seules instances qui permettent de traiter des situations individuelles des contractuel·les (licenciements, sanctions...). La forte progression de la FSU montre

l'efficacité de son travail et accentue la motivation de ses militant·es pour être encore plus à l'écoute des collègues, encore plus des relais auprès de l'administration.

CCP AED-AESH

Les entraves au droit de vote ont été nombreux : des électeurs non inscrits sur les listes, des espaces électeurs impossibles à ouvrir, des identifiants non reconnus... Les AESH en particulier, précaires, non formés, mal payés,

restent méprisés, ostracisés, invisibilisés. La FSU ne cessera en toutes occasions de les défendre et de dénoncer les injustices subies.

Participation : 13,6 %

Syndicats	FSU	CGT	UNSA	FO	CFDT	SUD	SNALC	SNAPEN	Autres
Voix	35,2 %	15 %	13,9 %	14,5 %	3,8 %	6,5 %	3,8 %	6,1 %	1,3 %
Sièges	3	1	1	1					

PROJET DE RÉFORME DE LA VOIE PRO :

GRÈVES, MANIFESTATIONS : LE SNUEP-FSU FER DE LANCE

Les 18 octobre et 17 novembre derniers, le SNUEP-FSU était présent dans toutes les actions pour défendre la voie professionnelle, parfois dans des intersyndicales, parfois trop seul... Quand certains syndicats critiquent les actions d'un jour censées être inutiles (mais sans rien proposer d'autres, sinon leur propre isolement), quand d'autres cherchent à tirer leur épingle du jeu (quitte à manquer de cohérence), le SNUEP-FSU avec le soutien

de sa fédération, la FSU, a juste recherché l'efficacité pour contrer le projet de réforme Macron-Grandjean, en étant le plus souvent à la manœuvre pour préparer intersyndicales et communiqués de presse communs.

Les médias nous ont entendus : interviews télé et radios, citations dans les nombreux articles de journaux qui ont mis à mal les discours du gouvernement.

Orléans



Vierzon



Le SNUEP-FSU d'Orléans-Tours n'était pas en reste. Il a expliqué le quotidien des PLP et défendu leurs arguments contre la réforme :

* sur le plateau de France 3 Région, le 18 octobre au JT du midi et le 10 novembre dans l'émission « À votre avis » pour un face-à-face avec le député Renaissance Christophe Marion ;



* face à la ministre Carole Grandjean lors de son déplacement à Orléans le 15 novembre (cf. encadré ci-dessous) ;

* auprès des parents d'élèves de la FCPE le 10 décembre, à Vendôme ;

* à l'Assemblée nationale le 15 décembre, sur invitation des députés du groupe GDR.

Dialogues de sourds : Quand Romain, un jeune militant, se confronte aux politiques

(témoignage complet à retrouver sur <https://orleans.snuep.fr/>)

Lorsque j'ai pris le train pour Orléans ce 15 novembre, c'était dans l'espoir de pouvoir, enfin, clamer haut et fort dans les oreilles de Pap Ndiaye notre refus de se voir imposer cette aberration nommée "réforme". [...]

Même ici, une déception. C'est Carole Grandjean qui est sortie de son carrosse. [...] Grandjean et sa cour se placent devant nous et elle débite. Une logorrhée verbale qui me paralyse. Je suis abasourdi par un discours que nous avons tous entendu cent fois. Une boucle interminable qui tourne autour de : « C'est pour le bien des jeunes... ». [...]

La matinée s'achève par "l'audience" avec son valet (directeur de cabinet). Nous sommes quatre en face de lui, assis dans cette préfecture. « Je n'ai que 30 minutes à vous accorder, je dois prendre mon train pour Paris ». C'est la première des deux seules phrases que ce dernier aura prononcé. « Je prends note et je ferai suivre ». C'est la deuxième. Ensuite plus rien. C'était comme s'adresser à un costume vide. Nous avons, encore une fois, rappelé notre refus de se voir imposer une telle réforme. Nous avons rappelé ses incohérences. À la fin, je l'imaginai quittant la salle et jeter le papier sur lequel il semblait noter nos paroles.



DES « CONCERTATIONS » BIAISÉES

Le 21 octobre, les ministres Pap Ndiaye et Carole Grandjean ont installé des groupes de travail pour cautionner leur réforme des LP, sous le titre « Ensemble, construisons le lycée professionnel de demain »¹.

Derrière les éléments de langage pour le grand public (« améliorer l'insertion de nos jeunes », « renforcer encore la maîtrise des savoirs fondamentaux », permettre « aux élèves de devenir des citoyens éclairés et libres », « limiter le décrochage scolaire »), les éléments socles non négociables sont clairement posés :

→ « Augmenter progressivement les PFMP » : l'objectif à terme reste le même.

→ « Renforcer l'accompagnement des élèves vers l'emploi » : la poursuite d'études n'est plus un objectif, la double finalité du bac est abandonnée.

→ « Adapter les organisations pédagogiques » : les dérégulations locales seront soutenues.

→ « Donner aux lycées professionnels les moyens d'adapter leurs projets d'établissement aux réalités locales » : les formations doivent s'adapter aux besoins locaux actuels, nos élèves sont assignés à résidence.

Des constats à rebours de ceux du SNUEP-FSU sont également affirmés : la co-intervention donne « des résultats de qualité » ; « les enseignants se sont emparés du chef-d'œuvre » ; « les campus des métiers et des qualifications [...] produisent une réelle dynamique en termes d'attractivité » ; la mixité élèves-apprentis apporte aux équipes un intérêt « du point de vue pédagogique ».

L'objectif de ces GT n'est donc pas de prendre en compte les différents avis. La décision est déjà prise (« la transformation de la voie professionnelle, déjà engagée sous le précédent quinquennat doit être renforcée pour aller plus loin, dans une réforme qui se veut structurelle » ou encore « la réforme des lycées professionnels sera installée progressivement sur le quinquennat à compter de la rentrée scolaire 2023 »). Drôle de conception du dialogue social !

La plupart des syndicats ont donc décidé de boycotter ces semblants de concertations qui

doivent s'achever courant janvier. Les conclusions seront transmises à C. Grandjean à la fin du mois. Elle annoncera sa « décision » au printemps.

1. Dossier de presse du MENJ.

Consulter via... un cabinet de conseil

Autre exemple du dialogue social à la sauce Grandjean : pour consulter les personnels, elle ne s'adresse pas aux syndicats représentatifs, validés par les récentes élections professionnelles, mais à Stephenson Etudes, une entreprise privée qui fait des tests marketing et des études de consommation.

Celle-ci a contacté par mail des PLP, les invitant à intégrer un "focus group" contre... rémunération ! Les professeurs contactés devaient donner leur point de vue sur les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par les quatre groupes de travail. À nouveau, concertation rime avec validation...

UN SEMBLANT DE RECU

Le SNUEP-FSU exigeait, avant toute nouvelle réforme, qu'un état des lieux rigoureux et objectif de la voie pro soit réalisé, avec les personnels. Les mobilisations et l'exposition médiatique des opposants au projet ont contraint les cabinets des deux ministres à recevoir les syndicats le 28 novembre dernier. La situation présentée par la DEPP démontre que les élèves de lycée pro ont besoin de plus d'école, pas de plus d'entreprise :

→ ils sont de plus en plus jeunes (69 % des entrants en formation ont 15 ans ou moins, contre 25 % en 2005) ;
 → 40 % des élèves de 2^{de} pro ont une maîtrise insuffisante ou fragile en Français ; en Maths, ils sont 69 % ;
 → 28,4 % des jeunes de niveau CAP-BEP qui ont participé à la JDC ont des difficultés de lecture ;
 → le taux d'emploi des jeunes dépend d'abord du niveau de diplôme acquis.

DES EXPÉRIMENTATIONS À SURVEILLER

Le président Macron a annoncé un fonds d'innovation pédagogique de 500 millions (sur 5 ans) et envisage une "indemnité pour mission d'innovation pédagogique", sous la forme d'une prime annuelle comprise entre 250 et 1 500 €, en fonction de "l'importance effective et les conditions d'exercice de la mission concernée". En incitant les profs à faire des projets (que le recteur seul acceptera, ou pas, de financer), il espère les détourner

de la contestation tout en amorçant son nouveau pacte qui favorise individualisme et concurrence. Ce double piège peut être accentué par certains proviseurs qui voudraient expérimenter la réforme Macron du lycée pro. Gare aux décisions de quelques-uns, imposées à tous, de modifier les grilles horaires nationales ou le rythme annuel des stages comme des disciplines, de s'adapter au contexte local de chaque filière...

NON TITULAIRES : Audience au rectorat (17 octobre)

La FSU (Véronique Rochelle et Joanna Pfeiffer pour le SNES, Coralie Raveau¹ pour le SNUEP, Christian Guérin pour le SNEP) a été reçue par la DPE3 pour évoquer les problèmes qui s'accumulent depuis la rentrée, à un niveau jamais atteint et à bien des égards scandaleux, que le manque important de personnels au rectorat ne peut suffire à expliquer. L'augmentation brutale de 35 % du nombre d'enseignant·es contractuel·les engagé·es cette année contribue aussi à cette dégradation.

Nombre d'entre eux nous ont alertés sur des anomalies : contrats non signés alors qu'ils et elles sont déjà en poste, collègues en CDD affectés avant des collègues en CDI, postes qui sont encore vacants, attestation d'employeur non fournie à la fin des contrats, problèmes administratifs liés à des congés maladie, retards de versement de la prime de précarité, etc.

* **Embauches sans contrat** : certain·es chef·fes d'établissement demandent avec insistance aux collègues de se présenter dès le 1^{er} septembre, avant même l'arrêté d'affectation ; dans ce cas, le contrat commence avec la signature du PV d'installation, les collègues sont couvert·es juridiquement.

* **Avances sur salaire** : elles ont parfois été extrêmement faibles (jusqu'à 200 €), même si le rectorat

affirme que l'acompte représente 73 % du salaire, et tardifs (bien qu'il y aurait eu 3 versements avant les vacances de Toussaint).

* **Trop-perçus** : du fait d'indemnités journalières difficiles à établir lors des arrêts maladie, certain·es se sont retrouvé·es avec un trop-perçu important, qui a généré de grosses difficultés pour les remboursements demandés.

* **Formation néo-contractuel·les** : seule une centaine de débutant·es bénéficie d'une formation, avec tuteur. La FSU demande un délai d'une semaine pour leur permettre de prendre leurs marques : le rectorat doit envoyer une note aux chefs d'établissement pour les inciter à accorder cette semaine.

* **Formations concours interne** : la FSU a demandé le développement de ces formations, notamment en maths où les contractuels sont nombreux.

* **Attestation employeur-salaire** : le rectorat éprouve des difficultés pour établir rapidement des attestations pour que les ancien·nes contractuel·les puissent bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), ce qui entraîne des problèmes avec Pôle emploi.

1. Pour toute demande d'information : coralie.raveau36@gmail.com ou 06 63 06 02 78

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

- **Stage Droits et obligations des PLP** : deux sessions ont été organisées, avec succès.

* 20 octobre à Blois (lycée S. Delaunay) : 40 présents.

* 1^{er} décembre à Tours (lycée A. Bayet) : 22 présents.

Comme tous les ans, depuis maintenant de nombreuses années, le SNUEP-FSU a informé les PLP sur leurs obligations mais aussi surtout sur leurs droits. À partir des textes réglementaires, les participant·es ont ainsi pu en prendre connaissance pour pouvoir ensuite les faire respecter auprès de leur hiérarchie.



- **Stage Apprentissage** : une trentaine de collègues se sont déplacés le mardi 15 novembre au lycée hôtelier d'Olivet pour mieux comprendre les enjeux qui existent derrière l'explosion depuis 3 ans de ce mode de formation, à coups de millions en faveur des entreprises et de centres de formation qui profitent de l'aubaine. Un historique de la formation professionnelle a permis de

rappeler pourquoi la voie scolaire est devenue de plus en plus essentielle au cours du XX^e siècle. La réalité des chiffres et des statistiques a permis de déconstruire fausses évidences et autres manipulations récurrentes. Enfin, un rappel de nos droits, textes de lois à l'appui, a donné quelques pistes d'actions pour contrer le mixage des publics dans ses classes.

- **Stages non-titulaires** : le SNUEP-FSU, le SNES-FSU (collèges, lycées) et le SNEP-FSU (EPS) organisent à nouveau 2 journées d'information cette année pour les enseignant·es contractuels. La première session s'est déroulée le jeudi 1^{er} décembre, la prochaine se tiendra le **jeudi 4 mai à Orléans**. La méconnaissance des textes et de ses droits, la volonté de ne pas faire de vagues, facilitent les abus et les situations injustes, à commencer par la rémunération. Prendre une journée pour se former n'est pas un luxe.

DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU
Pour un syndicalisme de toutes et tous

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Echelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	120	141	144	150	156	165	177	186	198	210
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,80	3,91	4,00	4,08	4,25	4,42	4,68	5,02	5,27	5,61	5,95
	Hors Classe	189	198	213	228	243	255	261				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,36	5,61	6,04	6,46	6,89	7,23	7,40				
	Classe exceptionnelle	222	234	246	264		282	294	309			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,29	6,63	6,97	7,48		7,99	8,33	8,76			

AUTRES COTISATIONS :

Stagiaire : 99 € AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 24 €

Non-titulaire : 93 €

Retraité-e*

PLP exNT : 87 €

PLP CN : 96 €

PLP HC : 108 €

PLP Classe Exceptionnelle : 114 €

* Pour les retraité-s, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 150 euros
revient au final à 51 euros,
soit 4,25 euros par mois.**



150 € = 51 €